

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 décembre 2012

**OBJET :**

**Exercice des compétences déléguées**

**Rapporteur : M. LE MAIRE**

**Délibération n°1**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 28 septembre 2011, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

**1.-** précisé le 08 octobre 2012, par convention, les modalités d'intervention de Mme Amandine DIDELOT – 27 rue des Grands Jardins 54180 HEILLECOURT, dans le cadre d'une formation intitulée « le livre et le tout-petit », à destination des assistantes maternelles.

La convention est établie pour la séance du samedi 17 novembre 2012, de 09h00 à 16h30, au Relais Assistantes Maternelles.

En contrepartie de sa prestation, Mme Amandine DIDELOT a reçu la somme de 300 € TTC ;

**2.-** convenu le 15 octobre 2012, des modalités d'organisation de l'atelier « Découverte et initiation à la pratique d'activités culturelles » proposé par Mme Dorota SZYMANSKA – 48 ter avenue Anatole France 54000 NANCY, dans le cadre du Contrat Educatif Local.

La convention est entrée en vigueur le 12 novembre 2012 et s'achèvera le 14 juin 2013 inclus.

Mme Dorota SZYMANSKIA intervient de 16h30 à 18h00 afin d'assurer l'encadrement technique des ateliers.

En contrepartie de ses prestations, Mme Dorota SZYMANSKA perçoit une rémunération horaire de 20,80 € TTC. Une indemnité de transport de 1,52 € sera versée par séance ;

**3.-** accepté le 15 octobre 2012, la convention « découverte et initiation à la pratique d'activités culturelles » proposée à Melle Kim MOUZON – 16 rue du Rabodeau 54320 MAXEVILLE, dans le cadre de l'opération « Aménagement du Temps Social de l'enfant ».

La convention est entrée en vigueur le 12 novembre 2012 et s'achèvera le 14 juin 2013 inclus.

Melle Kim MOUZON intervient de 16h30 à 18h00 afin d'assurer l'encadrement technique des ateliers.

En contrepartie de ses prestations, Melle Kim MOUZON perçoit une rémunération horaire de 20,80 € TTC. Une indemnité de transport de 1,52 € sera versée par séance ;

**4.-** convenu le 17 octobre 2012, des modalités d'intervention de M. Nicolas CARLIN, éducateur socioculturel, dans le cadre de l'opération « Aménagement du Temps Social de l'enfant ».

La convention est entrée en vigueur le 12 novembre 2012 et s'achèvera le 14 juin 2013 inclus.

M. Nicolas CARLIN intervient de 16h30 à 18h00 afin d'assurer l'encadrement technique des ateliers.

En contrepartie de ses prestations, M. Nicolas CARLIN perçoit une rémunération horaire de 20,80 € TTC. Une indemnité de transport de 1,52 € sera versée par séance ;

**5.-** accepté le 17 octobre 2012, la convention « découverte et initiation à la pratique sportive » proposée à Mme Nathalie CUNY, éducatrice sportive, dans le cadre de l'opération « Aménagement du Temps Social de l'enfant ».

La convention est entrée en vigueur le 12 novembre 2012 et s'achèvera le 14 juin 2013 inclus.

Mme Nathalie CUNY intervient de 16h30 à 18h00 afin d'assurer l'encadrement technique des ateliers.

En contrepartie de ses prestations, Mme Nathalie CUNY perçoit une rémunération horaire de 20,80 € TTC. Une indemnité de transport de 1,52 € sera versée par séance ;

**6.-** précisé le 17 octobre 2012, par convention, les modalités d'intervention de M. François LIUZZO dans le cadre des ateliers A.T.S. « découverte et initiation à la musique ».

La convention est entrée en vigueur le 12 novembre 2012 et s'achèvera le 14 juin 2013 inclus.

M. François LIUZZO intervient de 16h30 à 18h00 afin d'assurer l'encadrement technique des ateliers.

En contrepartie de ses prestations, M. François LIUZZO perçoit une rémunération horaire de 20,80 € TTC. Une indemnité de transport de 1,52 € sera versée par séance ;

**7.-** accepté le 17 octobre 2012, la convention « découverte et initiation » proposée à M. Christophe PHILIPPE – 17a rue de la Commanderie 54000 NANCY, maître international d'échecs, dans le cadre de l'opération « Aménagement du Temps Social de l'enfant ».

La convention est entrée en vigueur le 12 novembre 2012 et s'achèvera le 14 juin 2013 inclus.

M. Christophe PHILIPPE intervient de 16h30 à 18h00 afin d'assurer l'encadrement technique des ateliers.

En contrepartie de ses prestations, M. Christophe PHILIPPE perçoit une rémunération horaire de 20,80 € TTC. Une indemnité de transport de 1,52 € sera versée par séance ;

**8.-** convenu le 17 octobre 2012, des modalités d'intervention de M. Jérôme RENAUD – 4 rue des Bouvreuils 54270 ESSEY-LES-NANCY, éducateur sportif, dans le cadre de l'opération « Aménagement du Temps Social de l'enfant ».

La convention est entrée en vigueur le 12 novembre 2012 et s'achèvera le 14 juin 2013 inclus.

M. Jérôme RENAUD intervient de 16h30 à 18h00 afin d'assurer l'encadrement technique des ateliers.

En contrepartie de ses prestations, M. Jérôme RENAUD perçoit une rémunération horaire de 20,80 € TTC ;

**9.-** accepté le 18 octobre 2012, la convention de mise à disposition de matériel (défibrillateur) par le Syndicat Intercommunautaire Scolaire du 1<sup>er</sup> Cycle de Nancy.

Le SIS met gratuitement à la disposition de la Ville d'Essey-lès-Nancy un défibrillateur dont il est propriétaire, pour une période de deux ans.

La convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties.  
Cette mise à disposition s'effectue dans un périmètre restreint comprenant le parc Maringer et la salle des fêtes Maringer, en dehors des créneaux horaires réservés au SIS ;

**10.-** déterminé le 29 octobre 2012, les modalités d'application de la convention de stage de Melle Emeline HACKEL, proposée par le lycée Marie Marvingt de 54510 – TOMBLAINE, pour une durée de huit semaines.

Le stage se déroule du 26 novembre au 22 décembre 2012 et du 28 janvier au 23 février 2013.

Il a pour objet essentiel l'acquisition de connaissances générales relatives à l'organisation et au fonctionnement du service accueil-état civil-élections et sera effectué sous le tutorat de Mme Patricia GODFROY ;

**11.-** accepté le 30 octobre 2012, la convention portant sur l'organisation d'une lecture contée, animée par M. Jean-Michel REY de l'association Vis-à-Vis, à destination des enfants et de leurs parents.

La convention a été établie pour la séance du mercredi 31 octobre 2012, de 10h30 à 11h30, à la Maison des Associations.

En contrepartie, la commune verse à l'association Vis-à-Vis et au terme de la séance, la somme de 350 euros TTC.

La déclaration et le paiement des droits d'auteur (SACEM et SACD) sont à la charge de la commune ;

**12.-** précisé le 30 octobre 2012, par convention, les modalités d'intervention de Mme Audrey LESIEUR dans le cadre de l'atelier « portage en écharpe » à la Maison de la Parentalité.

La convention est établie pour la séance de samedi 24 novembre 2012, de 09h30 à 11h30.

En contrepartie, la commune verse à Mme Audrey LESIEUR la somme de 80 euros TTC pour deux heures d'animation effectuée ;

**13.-** accepté le 06 novembre 2012, l'avenant N° 2 à la convention du 08 octobre 2008 portant sur la mise à disposition de véhicules municipaux à « l'Amicale du personnel municipal d'Essey-lès-Nancy ».

Le bénéficiaire de la mise à disposition du véhicule s'engage à n'utiliser le véhicule qu'à ses fins personnelles, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

La mise à disposition du véhicule est exclusive et ne peut donc profiter à un tiers, exception faite des époux et des concubins du bénéficiaire de la mise à disposition ;

**14.-** accepté le 12 novembre 2012, la proposition de remboursement par la Sté GROUPAMA concernant le sinistre des 21 et 22 mai 2012, suite aux inondations et coulées de boues, d'un montant de 27 271 euros ;

**15.-** précisé le 14 novembre 2012, par convention, les modalités d'intervention de Mme Caroline TRESSELT, psychologue clinicienne, qui animera un café des parents sur le thème de « la place du père dans la famille ».

La convention est établie pour la séance du 30 janvier 2013, de 09h30 à 11h30.

En contrepartie, la commune versera à Mme Caroline TRESSELT et au terme de la séance, la somme de 160 euros TTC ;

**16.-** convenu le 18 novembre 2012, des modalités d'intervention de Mme Françoise SCHAFF – 48 impasse de Montreville 54000 NANCY, portant sur l'animation « massage bébé » à la Maison de la Parentalité.

La convention est établie pour les séances de mardi 15, 22 et 29 janvier 2013 et 05 et 12 février 2013, de 10h00 à 11h00.

En contrepartie, Mme Françoise SCHAFF percevra la somme de 70 euros TTC par séance, soit la somme de 350 euros TTC pour les 5 séances ;

**17.-** accepté le 20 novembre 2012, la convention de mise à disposition d'une partie du terrain référencé au cadastre de la commune section AH N° 6, proposée à M. Gérard LIPUS, demeurant 11 allée de la Bure à Essey-lès-Nancy.

La mise à disposition prend effet au 20 novembre 2012 pour une durée de trois ans, à titre précaire et révocable. Elle porte sur un terrain bordant la limite de la propriété de M. Gérard LIPUS référencée au cadastre section EA N°96.

En contrepartie de la mise à disposition gracieuse de ce terrain, M. Gérard LIPUS s'engage à entretenir cet espace vert ;

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, prend acte.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 17 décembre 2012.

**Extrait conforme**

**Le Maire,**

**Jean-Paul MONIN**